

# RÉOUVERTURE DE LA DÉCHÈTERIE DE LAGESSE À COMPTER DU JEUDI 30 AVRIL 2020

## RÈGLES APPLICABLES JUSQU'À NOUVEL ORDRE

### POUR LES PARTICULIERS

Réouverture selon les horaires habituels d'été (voir ci-contre).  
(ouverte les samedis 2 et 9 mai ; fermée le jeudi 21 mai)

Lundi, mercredi et jeudi	13h30-18h30
Mardi et samedi	9h-12h et 13h30-18h30

(fermée les vendredis, dimanches et jours fériés)

#### Règles d'accès

- 1 passage / foyer / jour maximum
- Pré-trier vos déchets avant de venir
- Attestation dérogatoire de déplacement : cocher la case « achats de 1<sup>ère</sup> nécessité »
- Respecter les gestes barrières / Se couvrir le bas du visage (port d'un masque ou d'une écharpe par exemple) et si possible, porter des gants
- Présenter au gardien à l'entrée sa carte d'accès en cours de validité
- Uniquement des véhicules légers (voitures ou véhicules utilitaires), éventuellement avec une remorque
- Le gardien à l'entrée donne l'autorisation d'accéder au site et définit le nombre de véhicules sur le site (3 au maximum)
- Les gardiens ont l'interdiction de toucher aux déchets : inutile de les solliciter pour avoir de l'aide.
- 1 personne par véhicule autorisée à descendre (ou 2 en cas d'objets lourds ou volumineux)
- Interdiction aux enfants de descendre de la voiture
- Respecter les consignes de dépôt/tri du gardien sur la plateforme
- Pas d'outils mis à disposition sur place (éventuellement prévoir son balai / sa pelle)
- Obligation de quitter le site dès que le dépôt est effectué
- Déchargement interdit devant la déchèterie.

### POUR LES PROFESSIONNELS (ARTISANS, COMMERÇANTS, ...)

Sur RDV UNIQUEMENT (y compris pour l'accès au centre de stockage de gravats - classe III) au 03 25 40 06 76.  
Tarifs : 15 € / m<sup>3</sup> pour la déchèterie (tickets à acheter lors de la prise de rdv) et 5,20 € / m<sup>3</sup> pour la classe III (volume à préciser par avance).  
Les règles d'accès pour les particuliers s'appliquent avec toutefois quelques points particuliers :

- Attestation de déplacement dérogatoire : avoir son attestation employeur
- Limité à 1 passage / semaine (afin de pouvoir accueillir le plus de structures possibles)
- Uniquement des véhicules inférieurs à 1,90 m de haut / Prendre la file d'attente (pas de priorité d'accès)

**Merci à tous de faire preuve de patience et de rester courtois avec les gardiens.**



Une question ? Besoin de + d'infos ?

Contactez la CCCVA : 03 25 40 16 91 / [environnement@cccva10.fr](mailto:environnement@cccva10.fr)